Payer son inscription aux épreuves d'entraînement

Mode d'emploi du mandat-cash

Qu'est-ce qu'un mandat cash ?
Un mandat cash vous permet de transférer des espèces à un bénéficiaire. Pour les épreuves d'entraînement, le bénéficiaire est le CIEP.

Où aller pour faire un mandat cash ?
Ce service est disponible dans tous les **bureaux de poste.**

Comment faire ?
Après avoir rempli le formulaire de pré-inscription en ligne, vous devez confirmer votre inscription par mandat cash :

1) allez dans un **bureau de poste** avec une **pièce d'identité** en cours de validité ;
2) demandez un imprimé « **mandat cash** » et complétez-le en demandant l'option « **attestation de paiement** » ;
3) donnez votre **paiement** de **26 euros en liquide ou par carte bancaire** (20 € pour le CIEP et 6 € pour le mandat cash avec « attestation de paiement ») à l'employé de la poste. **Le paiement doit être adressé au nom de l'agent comptable du CIEP** ;
4) l'employé de la poste vous remettra le 2ème volet de l'imprimé ;
5) **envoyez cet imprimé par la poste, au plus tard 15 jours avant la date la plus proche souhaitée pour les épreuves d'entraînement au DELF B2, à :**

Mme Françoise QUITTARD
Département évaluation et certifications - CIEP
1, avenue Léon-Journault
F-92318 Sèvres cedex

Si 7 jours après l'envoi de votre mandat cash, vous n'avez pas reçu votre convocation pour les épreuves d'entraînement, contactez-nous à l'adresse suivante : marty@ciep.fr